



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer du sein

Question écrite n° 7381

Texte de la question

M. Patrick Hetzel attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la politique d'information menée autour du dépistage du cancer du sein. Alors que le champ scientifique fustige une survalorisation des bienfaits du dépistage et déplore des inconvénients qui seraient largement sous évalués, les campagnes d'information nationale continuent de délivrer un message orienté, se basant sur des données scientifiques (« 30 % de vies sauvées ») aujourd'hui contestées. Elles adoptent souvent un ton émotionnel, voire injonctif, ce qui ne se justifie pas s'agissant d'un sujet qui ne fait pas l'objet d'un consensus scientifique. Les messages entourant la question du dépistage tend en même temps à se modifier dans de nombreux pays (Danemark, Suède, Canada...) tandis que le Royaume-uni a lancé récemment un examen des données scientifiques qui pourrait aboutir à une remise en cause du dépistage organisé. Connaître objectivement les bénéfices du dépistage mais aussi les risques dont celui du surtraitement qui en découlent permettrait aux Françaises de choisir manière éclairée de se faire dépister ou non. Dans le même temps, il importe d'évaluer précisément et de façon indépendante les données scientifiques liées au dépistage. Enfin, l'indicateur « dépistage du cancer du sein » dans la rémunération à la performance des médecins se doit d'être discuté tant que la pratique ne fait pas l'unanimité des spécialistes. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre afin d'améliorer la qualité de l'information en matière de dépistage du cancer du sein.

Texte de la réponse

En 2011 en France, le cancer du sein était le cancer le plus fréquent chez la femme avec 53 000 nouveaux cas estimés. Il était aussi la première cause de décès par cancer chez la femme, avec 11 500 décès estimés. De nombreux progrès ont été réalisés dans les traitements mais le dépistage constitue toujours l'une des armes les plus efficaces de la lutte contre le cancer du sein. Il permet de détecter à un stade précoce et peut ainsi permettre une guérison dans plus de neuf cas sur dix mais aussi permettre d'accéder à des traitements moins lourds, avec moins de séquelles et offrant une meilleure qualité de vie. Le programme de dépistage organisé du cancer du sein français a été généralisé en 2004 par le ministère chargé de la santé et s'adresse à toutes les femmes de 50 à 74 ans. Il est conforme aux recommandations de bonnes pratiques établies par la haute autorité de santé (HAS), ainsi qu'aux recommandations européennes. Pour la huitième année consécutive, l'institut national du cancer (INCa) a organisé, en lien avec le ministère chargé de la santé et les régimes d'assurance maladie, le mois national de mobilisation « octobre rose », dispositif d'information et de communication destiné à informer et inciter toutes les femmes de 50 à 74 ans à participer au programme de dépistage. Le dossier de la conférence de presse de lancement de cette campagne en 2012 a repris tous les éléments sur les bénéfices et les risques du dépistage. Concernant l'information des femmes, des dépliants d'information présentant les avantages et les risques du dépistage sont joints aux invitations qu'elles reçoivent des structures départementales de coordination des dépistages. En 2012, la ministre des affaires sociales et de la santé a lancé cette campagne d'information et de communication importante pour sensibiliser et mobiliser les femmes, dans la durée, sur l'importance du cancer du sein, mais a également, par l'inauguration d'un mammographe supplémentaire dans un territoire rural, montré les progrès nécessaires pour permettre à plus de

femmes de participer à ce dépistage du cancer du sein. Enfin, le gouvernement travaille actuellement à la construction du 3e plan cancer que le Président de la République a annoncé le 4 décembre dernier. Parmi les axes de ce futur plan cancer, la prévention est d'ores et déjà fortement priorisée et ce plan cancer sera un plan de lutte contre les inégalités.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7381

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 octobre 2012](#), page 5622

Réponse publiée au JO le : [27 août 2013](#), page 8999